

Barème d'honoraires

Mandat Exclusif à Bussy Saint Georges - Offres De Vente | Exclusif

Prix	Valeur
< 1 000 000,00 €	8500 €
> 1 000 000,00 €	2 %

Barème d'honoraires maximum applicable sur la ville de Bussy Saint Georges.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Honoraires à la charge du vendeur.

- Mise à jour au 02 Février 2023 -

Mandat Simple à Bussy Saint Georges - Offres De Vente | Simple

Prix	Valeur
< 1 000 000,00 €	12500 €
> 1 000 000,00 €	3 %

Barème d'honoraires maximum applicable sur la ville de Bussy Saint Georges.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Honoraires à la charge du vendeur.

- Mise à jour au 02 Février 2023 -

DIVERS / AUTRES - Offres De Vente

IMONET BUSSY SAINT GEORGES

01 64 44 06 82 | **Element inexistant (agence, fax)**
E-Mail : contact@imonet.fr | Site : <http://www.imonet.fr>

-Parking / Box / Garage: **Forfait de 1 000 €uros TTC**

-Cave: **Forfait de 500 €uros TTC**

-Estimation: **OFFERTE* voir conditions en agence**

Barème d'honoraires maximum applicable sur la ville de Bussy Saint Georges.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Honoraires à la charge du vendeur.

- Mise à jour au 02 Février 2023 -

Barème d'honoraires maximum applicable sur toute la France hors Bussy Saint Georges - Offres De Vente

Prix	Valeur
< 200 000,00 €	10000 €
200 001,00 - 400 000,00 €	13000 €
400 001,00 - 500 000,00 €	15000 €
> 500 001,00 €	3.5 %

Barème d'honoraires maximum applicable sur toute la France hors Bussy Saint Georges

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Honoraires à la charge du vendeur.

- Mise à jour au 02 Février 2023 -

Offres De Location

IMONET BUSSY SAINT GEORGES

01 64 44 06 82 | **Element inexistant (agence,fax)**
E-Mail : contact@imonet.fr | Site : <http://www.imonet.fr>

A la charge du Locataire :

-Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

- **8€ TTC du m² habitable en zone non tendue**
- **10€ TTC du m² habitable en zone tendue**
- **12€ TTC du m² habitable en zone très tendue**

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC du m² habitable**

A la charge du Bailleur :

-Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

- **8€ TTC du m² habitable en zone non tendue**
- **10€ TTC du m² habitable en zone tendue**
- **12€ TTC du m² habitable en zone très tendue**

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC du m² habitable**

-Honoraires d'entremise: **OFFERT**

-Estimation: **OFFERTE**

-Décret loi ALUR du 1er aout 2014 applicable au 15 septembre 2014-

-Mise à jour au 1 Février 2023-

IMONET BUSSY SAINT GEORGES

01 64 44 06 82 | **Element inexistant (agence,fax)**
E-Mail : contact@imonet.fr | Site : <http://www.imonet.fr>